



Docteur Jean-Yves GRALL
Directeur Général
Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
241, Rue Garibaldi 69003 Lyon

Lyon, le 19 mars 2019

Affaire suivie par : Adrien Delorme

adelorme@france-assos-sante.org / 04 78 62 17 01

Copie pour information : Présidents des CTS, Présidence de la CRSA.

Objet : Conseils territoriaux de santé, **sortir de l'impasse**.

Monsieur le Directeur Général,

Depuis de nombreuses années, notre mouvement travaille avec les acteurs de santé au développement de la démocratie sanitaire et, ce faisant, renforce la participation des usagers à la construction des politiques publiques.

Dans notre région, la mobilisation des associations dans la prise de responsabilités au sein des instances de santé publique est forte. C'est ainsi que, bien souvent, le collège dédié aux associations d'usagers est l'un des mieux pourvus. De même, l'assiduité et le volontarisme des représentants des usagers sont très souvent exemplaires.

Dans ces circonstances, il est de notre responsabilité de vous alerter sur la situation très préoccupante observée à propos des conseils territoriaux de santé (CTS).

En 2017, l'installation de ces instances a conduit notre mouvement à réaliser un important travail de conviction auprès de notre réseau associatif, alors échaudé par l'expérience négative des conférences de territoires. Suite à une mobilisation sans précédent, rendue possible par une animation territoriale de proximité et soutenue par un argumentaire promettant un véritable rôle dans le débat régional en santé, nous sommes parvenus à susciter 81 candidatures sur la région avec, à la clé, **un taux de 41% des mandats de présidents ou vice-présidents de CTS ou de leurs commissions (usagers, santé mentale) assumés par des RU.**

Au terme d'un travail d'accompagnement sur l'exercice de leur mandat réalisé par notre Union auprès de ces RU tout au long de l'année 2018, il ressort que, malgré la forte implication des acteurs, de nombreux dysfonctionnements sont observés :

- **Absence d'annuaire** des membres permettant à chacun de communiquer et d'organiser les travaux
- **Insuffisance de soutien logistique et administratif** de la part de délégations départementales (secrétariat, réservation de salles etc.)
- **Organisation irrégulière des réunions** (convocations et pièces préparatoires adressées hors délais ou de façon incomplète)
- **Délais d'instruction** des projets de documents intenable (parfois moins d'une semaine)
- **Conditions matérielles indigentes** (salles inadaptées, insalubres, impossibilité d'imprimer les documents de travail)
- **Défaut de vision globale**, de feuille de route (calendrier) permettant aux membres de se projeter, d'anticiper et de replacer leur action dans un cadre plus général.

Si certaines exceptions sont relevées, ces constats sont, pour la plupart, des invariants objectivés à travers l'enquête réalisée auprès de représentants des usagers de chacun des CTS dans le cadre de ce même travail d'accompagnement.

Au terme de celle-ci, les représentants des usagers membres des CTS sont très nombreux à faire état d'un sentiment de délaissement, d'inutilité et de lassitude.

Les dysfonctionnements observés conduisent à penser que la vision de l'Agence quant au rôle des CTS est à préciser au plus vite, à défaut de quoi une large démobilitation, dont les premiers signes sont déjà visibles, apparaît inéluctable.

Alors que la santé s'envisage de plus en plus à un échelon infrarégional et à un moment où un rôle stratégique d'intégration des projets territoriaux est sur le point d'être confié aux CTS, il est urgent, deux ans après leur création, de garantir à ces instances les moyens de leur fonctionnement.

Pour ce faire, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes, propose à l'Agence régionale de santé de mettre en œuvre dès que possible les actions suivantes :

Pour préserver la mobilisation de tou.te.s :

- En l'absence d'un décret décrivant leurs missions, **les bénévoles engagés ont besoin d'avoir une idée claire de leur rôle**. A ce titre, il est nécessaire que l'Agence précise les missions attendues des CTS et l'articulation organique entre CTS, délégations départementales, CRSA et ARS.
- Elaborer un **modèle de feuille de route pluriannuelle** pour structurer les travaux des CTS et permettre aux membres d'avoir une vision globale des grandes échéances (PRS, rapport droits des usagers, PTSM etc.)



Pour garantir des conditions d'exercice des mandats respectueuses des personnes engagées :

- **Les membres des CTS doivent pouvoir compter sur une organisation logistique convenable.**
- Mobiliser, au sein de chacune des délégations départementales, **un agent, personne unique, dédié à l'animation des CTS** (Soutien à l'élaboration des ODJ des bureaux, plénières et commissions spécialisées, convocation des membres et envoi des documents préparatoires, réservation des salles, rédaction et diffusion de comptes-rendus pour l'ensemble des réunions, soutien méthodologique etc.).
- Garantir la mise à disposition de **moyens matériels** (informatique, imprimante) et **logistiques** (salles accessibles, adaptées à la configuration de la réunion etc.) essentiels.

Pour une organisation efficace et sereine des travaux :

- **Les membres des CTS doivent pouvoir disposer d'outils et de documents exploitables.**
- Diffuser en amont des réunions des **documents complets** permettant de préparer au mieux les travaux.
- Organiser les échéances en **laissant aux membres des CTS des délais suffisants** pour prendre connaissance des pièces préparatoires et produire des avis étayés.

Alors que les personnes désignées en CTS ont été nommées pour un mandat de quatre ans, nous sommes soucieux que cette situation puisse évoluer dans les tout prochains mois. C'est pourquoi, je sollicite auprès de vous un rendez-vous qui me permettra de vous fournir l'intégralité des résultats de l'enquête réalisée et de préciser davantage nos propositions.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

François BLANCHARDON,
Président de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

France Assos Santé
URAASS
Auvergne-Rhône-Alpes
129 rue de Créqui - 69006 Lyon
04 78 62 24 53
N° SIRET : 481 370 039 00267



129 rue de Créqui - 69006 Lyon
Tél. : 04 78 62 24 53 -
E-mail : auvergne-rhone-alpes@france-assos-sante.org
N° SIRET 481 370 039 00267



